



cessation d'activité* dépôt de bilan

Par **gwen28**, le **30/03/2020** à **14:53**

bonjour je suis en EURL, j'emploie actuellement un seul salarié ma femme,

avec la crise du coronavirus je vais devoir déposer le bilan,

lors de ma création d'entreprise j'avais souscrit un crédit bancaire avec cautionnement, auprès d'un organisme me garantissant à hauteur de 30000 €, a ce jour je dois encore

10 000 € de rachat de fond de commerce

18000 € sur l'achat du véhicule professionnel

soit un montant total de 28000€

est ce que je reste redevable de ces sommes après liquidation,

ou vais je être saisis de mes biens personnels?

merci par avance